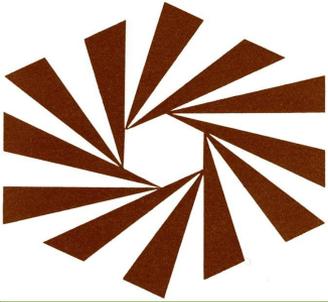


Sites classés : quelles ressources pour les territoires.

Opération Grand Site de la Grande Dune du Pilat





Article 150 de la LOI GRENELLE n° 2010-788 du 12 juillet 2010 :

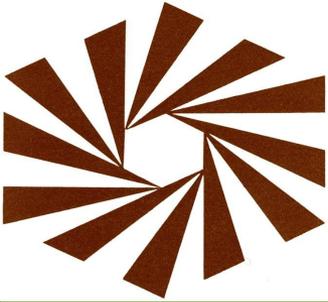
article L. 341-15-1 du Code de l'environnement :

Le label " Grand site de France " peut être attribué par le ministre chargé des sites à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. L'attribution du label est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable.

Le périmètre du territoire concerné par le label peut comprendre d'autres communes que celles incluant le site classé, dès lors qu'elles participent au projet.

Ce label est attribué, à sa demande, à **une collectivité territoriale, un établissement public, un syndicat mixte ou un organisme de gestion** regroupant notamment les collectivités territoriales concernées. La décision d'attribution fixe la durée du label.

Le label d'Etat « grand site de France » ®
déposé à l'Institut National de la Propriété Industrielle en mai 2003



La politique des Grands Sites de France s'est construite dès l'origine dans une relation bilatérale Etat / Collectivités :

à partir d'un besoin exprimé localement par des élus,

confrontés à des problèmes de fréquentation et de gestion sur des sites classés, prestigieux et très fréquentés ;

avec une réponse proposée par l'Etat, responsable directement de la protection de ces sites.

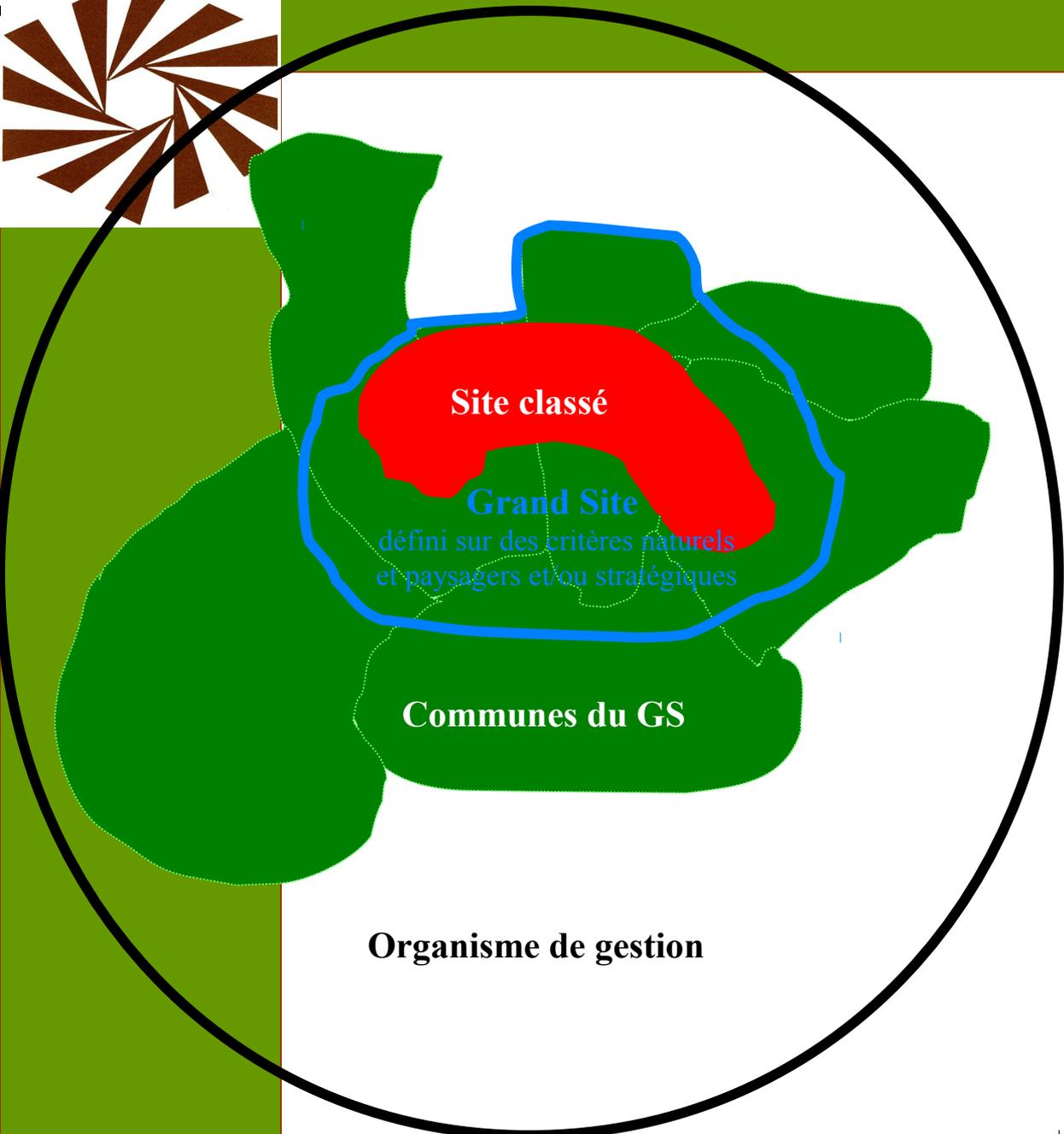
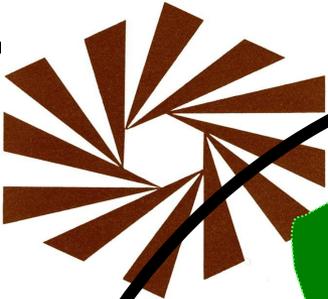
Aujourd'hui, cette politique a évolué, s'est enrichie,

devenant une politique territoriale, une politique de projet

pour « la protection, la gestion et la mise en valeur »

de sites classés qui sont pour la plupart de grands territoires.

Mais le duo Collectivités/Etat reste sa marque de fabrique, sa spécificité majeure, qui va avoir des conséquences en terme d'organisation et de gouvernance.



Site classé

« Le label Grand Site de France peut être attribué par le ministre chargé des sites à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation.

Projet de DD

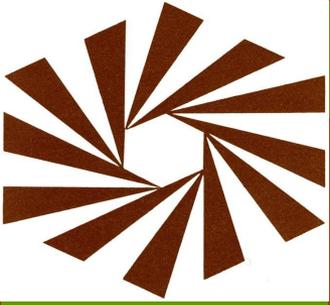
L'attribution du label est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable.

Périmètre du GS

Le périmètre du territoire concerné par le label peut comprendre d'autres communes que celles incluant le site classé, dès lors qu'elles participent au projet.

Gestionnaire

Ce label est attribué, à sa demande, à une collectivité territoriale, un établissement public, un syndicat mixte ou un organisme de gestion regroupant notamment les collectivités territoriales concernées. La décision d'attribution fixe la durée du label. »

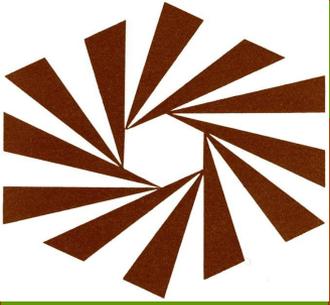


14 Grands Sites de France en 2015 (Baie de Somme ,
Les Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez, Marais Poitevin,
Massif du Canigó, Pont du Gard, Sainte-Victoire,...)

26 Sites en projet : Sites en démarche vers le Label
Grand Site de France

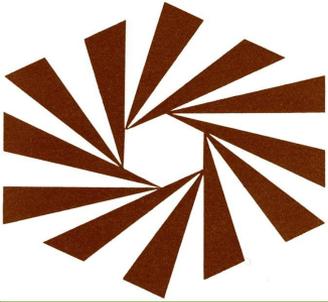
Dont la **Grande Dune du Pilat**

Soit un réseau de 40 Sites en 2015 = près de **32
millions de visiteurs** (17 Sites à sa création en 2000)



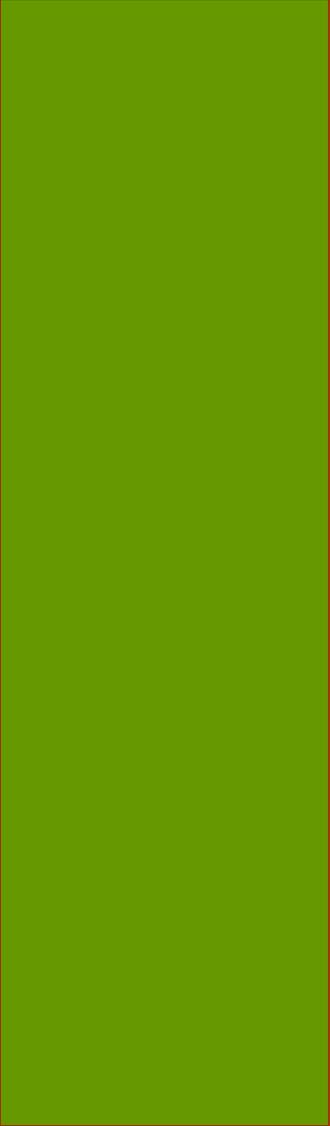
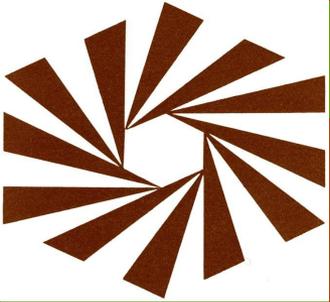
La Dune du Pilat : une des plus Anciennes Opération Grand Site

- **L'archétype des premières opérations Grand Site (1978-97):** aménagement aire d'accueil, stationnement, village de cabanes mais dysfonctionnements et sur un site classé dans sa globalité seulement en 1994 « L'ensemble formé par la dune du Pyla et la Forêt Usagère » (1^{er} classement en 1943 + extension FU 1978 + extension littoral 1979)
- **Un gestionnaire enfin désigné:** syndicat mixte Région-Dépt-Commune, créé fin 2007



La Dune du Pilat : Programme d'actions 2011-2016 - vers le label Grand Site!

- Lancement simultané fin 2009 d'un chantier de **maîtrise foncière** (avec le Conservatoire du Littoral), d'une réhabilitation de l'aire d'accueil, et d'**une stratégie Grand Site ancrée sur le territoire du Bassin d'Arcachon** (validation du programme d'action 2011-2016 par la Commission Supérieure des Sites)
- Dont l'axe stratégique « **Affirmer la dune comme point culminant du bassin d'Arcachon** » : renforcement du point-info tourisme ; création d'un réseau des sites du Bassin ; **étude sur la fréquentation et les retombées économiques**



Le périmètre du Grand Site n'inclut que des communes concernées en tout ou partie par le site classé.

Exemple: Marais poitevin

Site classé

18 553ha

Grand Site

24 communes
49 000ha

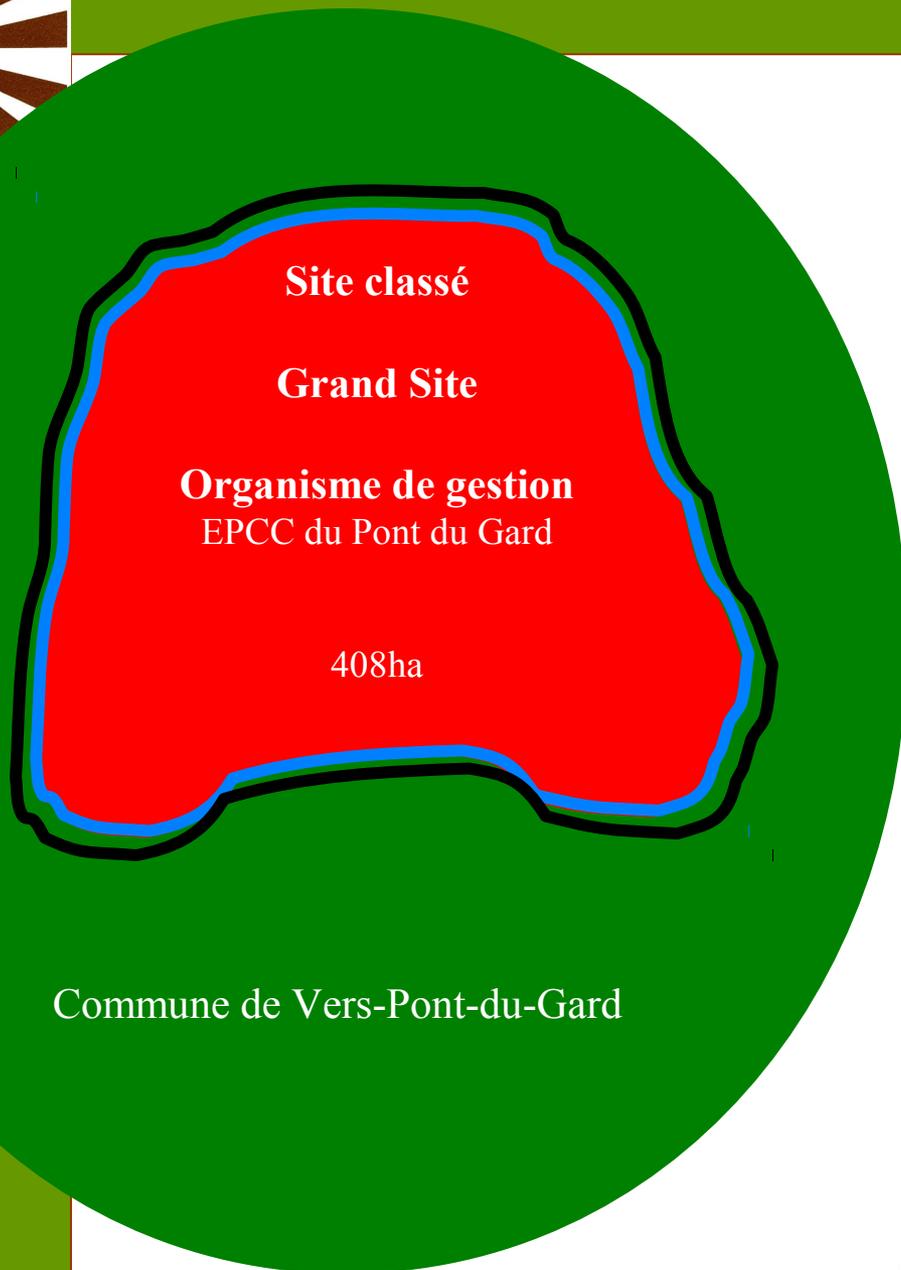
Organisme de gestion

Syndicat Mixte du Parc interrégional du Marais poitevin 75 communes



Le périmètre du Grand Site inclut non seulement des communes concernées par le site classé, mais également des communes situées en dehors du site classé.

Exemple: Sainte-Victoire



Le périmètre du Grand Site est identique au périmètre du site classé (ou parfois même plus petit que ce dernier).

Les projets y portent sur un espace bien délimité dont la structure de gestion a la maîtrise foncière.

Exemple: Pont du Gard